

TOUJOURS



LÀ

Rapport
annuel
2017



PROMUTUEL

ASSURANCE

VERCHÈRES - LES FORGES



Roger Brouard

LE PRÉSIDENT,
ROGER BROUARD



Jean Bussières

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
JEAN BUSSIÈRES

La raison d'être
de l'assurance est
de protéger nos biens
les plus précieux
et de procurer
la tranquillité d'esprit.
Les nombreux sinistres
qui ont marqué
l'année 2017 ont rappelé
avec force notre rôle
premier et essentiel
comme assureur :
être là pour nos
membres-assurés
quand ils ont besoin
de nous.

37 790

membres-assurés

88

employés

9

administrateurs

8

points de service

LÀ POUR FAIRE VIVRE NOS VALEURS MUTUALISTES

Cette proximité et cette manière d'être, humaine, rassurante et protectrice, ont toujours fait partie de notre identité. Elles sont inscrites dans les gènes et l'histoire de notre organisation.

Au cœur de nos actions, de nos réflexions et de nos projets, il y a donc toujours ces liens privilégiés avec nos membres-assurés, qui sont notre plus grande richesse. Notre ancrage dans les territoires que nous desservons nous permet de bien comprendre leurs attentes et leurs besoins.

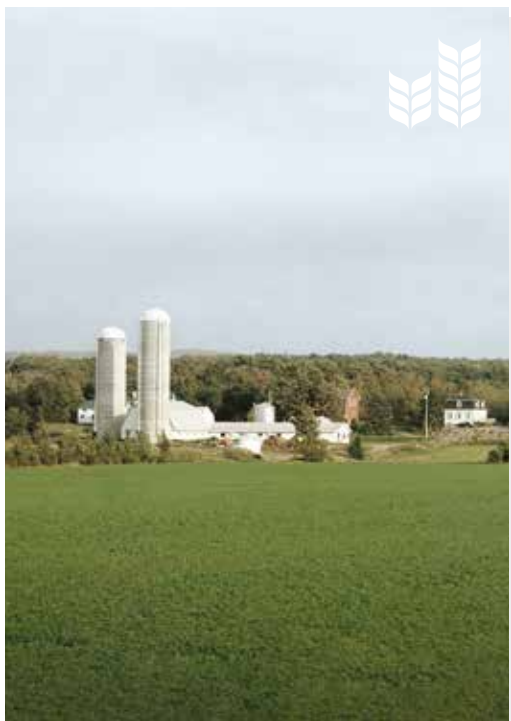
Dans la dernière année, votre Société mutuelle, en synergie avec l'ensemble du Groupe, a multiplié les efforts visant à toujours bien et mieux vous servir. Bref, à être là pour vous, à l'écoute de votre réalité, de différentes façons.

LÀ POUR ÉCOUTER NOS MEMBRES-ASSURÉS

Des études indépendantes démontrent que Promutuel Assurance se positionne dans le marché comme un assureur de proximité et se démarque avantageusement par l'excellence de son service à la clientèle. Ces résultats, en phase avec notre essence mutualiste, sont des plus stimulants et nous incitent à poursuivre les initiatives pour demeurer près de nos membres-assurés.

C'est ainsi qu'en 2017, nous avons instauré un sondage de satisfaction grâce auquel nos membres-assurés peuvent s'exprimer sur leur

expérience avec nous. Par cette démarche, nous recueillons de l'information précieuse nous permettant de cibler des occasions d'amélioration. L'expérience vécue par nos membres-assurés s'en trouve ainsi rehaussée.



LÀ POUR APPUYER LE MONDE AGRICOLE

Fiers de nos origines, nous sommes profondément engagés envers le monde agricole. C'est dans cet esprit que nous avons mis sur pied, au cours de la dernière année, un comité ayant pour mandat de veiller à ce que Promutuel Assurance continue d'évoluer dans ce domaine.

De plus, nous sommes heureux de manifester cet engagement en appuyant des événements d'envergure tels que la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec, organisée par l'Union des producteurs agricoles, et le concours de l'Ordre national du mérite agricole.

LÀ POUR DIVERSIFIER NOS PRODUITS ET NOTRE PRÉSENCE

À toutes les étapes de leur relation avec nous, nous désirons faciliter la vie de nos membres-assurés en leur offrant des produits et services efficaces, simples et novateurs. À cet effet, les projets liés aux nouvelles technologies sont une grande source d'inspiration et de développement. Ils nous permettent de faire preuve d'agilité pour nous adapter rapidement aux attentes des consommateurs.

Par exemple, en 2017, nous avons lancé Appi, notre nouveau programme de télématique. Basé sur une application 100 % mobile, il permet à nos membres-assurés d'obtenir une tarification d'assurance automobile adaptée à leurs comportements de conduite et, éventuellement, d'améliorer leur sécurité sur la route.



Nous avons également lancé l'Espace client Promutuel Assurance, où nos membres-assurés peuvent consulter en tout temps leurs documents d'assurance à partir de leur tablette, leur téléphone intelligent ou leur ordinateur. En faisant le choix de recevoir leurs polices et certificats d'assurance de façon numérique, nos membres-assurés réduisent du même coup leur empreinte écologique.

Conçus pour simplifier la vie des membres-assurés, nos services en ligne se conjuguent à une présence de plus en plus remarquée sur le Web et les réseaux sociaux. Une autre façon pour nous d'être là, pour nos clients actuels et futurs, dans un monde où la technologie, à l'image des consommateurs et des produits, continuera de se diversifier.



LÀ POUR AMÉLIORER NOTRE EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

En 2017, nous avons obtenu des gains d'efficacité opérationnelle qui nous permettent de constater la pertinence des projets réalisés en ce sens au cours des dernières années. L'optimisation de nos outils technologiques et notre performance accrue, entre autres, ont conduit à des économies importantes. Elles sont le fruit de nombreux efforts investis, et nous allons assurément poursuivre dans cette voie prometteuse.



LÀ POUR FAIRE FACE À LA MÉTÉO EXTRÊME

Il ne fait plus aucun doute que l'augmentation des conditions météorologiques extrêmes fait maintenant partie de notre réalité. C'est donc dire que les inondations, la grêle et les tempêtes de vent vécues en 2017 pourront se répéter, voire s'intensifier. L'industrie de l'assurance de dommages en subit évidemment les conséquences directes.

Les tendances observées à cet égard risquent d'influencer le marché de l'assurance de différentes manières, notamment en ce qui

concerne les pratiques de souscription et les types de couverture. Nous sommes déterminés, comme l'ensemble du Groupe, à redoubler d'ardeur pour composer avec ce contexte de sinistres majeurs constants, tout en continuant d'offrir à nos membres-assurés des protections adéquates et la paix d'esprit dont ils ont besoin.



RÉSULTATS FINANCIERS 2017

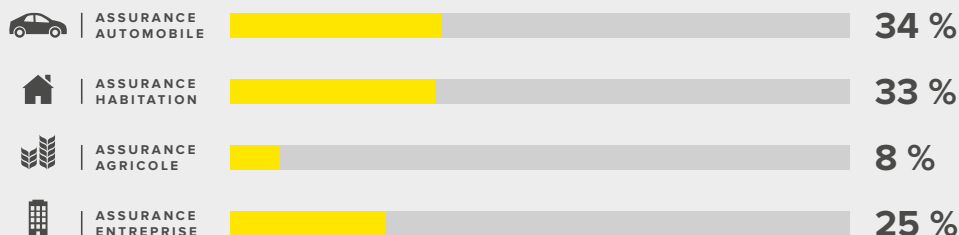
CROISSANCE DU VOLUME-PRIMES

En 2017, dans un contexte marqué par une concurrence accrue, votre Société mutuelle est fière d'avoir tout de même augmenté son volume-primes. En effet, il s'élève à 52 472 000 \$, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à 2016.

Bien que nos agents représentent la source principale de développement de notre volume-primes, d'autres actions stratégiques y ont aussi contribué.

Ventes directes, ventes par courtage, ventes par Internet : ces trois canaux de distribution réunis sont autant de façons de rejoindre nos clients actuels et potentiels, peu importe leur profil.

RÉPARTITION DES PRIMES



TAUX DE SINISTRES

Lors de sinistres, notre rôle d'assureur et nos valeurs mutualistes prennent tout leur sens. Dans notre région, en matière de sinistralité, la tempête de vent du mois de janvier et les inondations printanières, qui ont causé de graves dommages, ont été les événements marquants de l'année dernière.

À ceux-ci s'ajoutent plusieurs pertes majeures et un taux de sinistres en hausse depuis plusieurs années en assurance automobile. Dans ce secteur d'affaires, nous faisons face, de surcroît, à un coût moyen d'indemnisation qui est en augmentation. Cela s'explique par le nombre

grandissant de composantes technologiques des véhicules modernes. Ces accessoires à la fine pointe ont pour effet d'augmenter le coût des pièces et celui de la main-d'œuvre requise pour faire les réparations.

Dans ce contexte, votre Société mutuelle a versé un total de 34 485 000 \$ en indemnités à ses membres-assurés victimes d'un sinistre, ce qui porte son taux de sinistres à 68 %, comparativement à 59 % en 2016.

RÉSULTATS COMBINÉS

En combinant nos résultats de ventes avec nos résultats se rapportant aux indemnités versées aux membres-assurés sinistrés, nous affichons une perte d'assurance de 361 000 \$ au terme de la dernière année, qui s'explique principalement par le bilan difficile en matière de sinistralité.

En y ajoutant les autres revenus et dépenses, notre résultat se traduit par une perte nette de 1 114 000 \$. Toutefois, à nouveau cette année, on trouve dans ce résultat l'amortissement de 2 300 000 \$ occasionné par le regroupement

de Promutuel Assurance Verchères et de Promutuel Assurance Lac St-Pierre – Les Forges en 2015. Sans cette dépense, le résultat net serait de 1 186 000 \$. Mais en tenant compte de l'amortissement, nous terminons l'année avec un résultat étendu négatif de 1 895 000 \$. Cela ne compromet pas la solidité financière de votre Société mutuelle, dont l'avoir des membres s'élève à 26 187 000 \$.



52 472 000 \$
en primes souscrites



34 485 000 \$
versés en indemnités



26 187 000 \$
en avoir des membres

LÀ POUR REDONNER AUX COMMUNAUTÉS

Notre présence et notre engagement profond dans les communautés sont indissociables de nos valeurs mutualistes. En 2017, comme toujours, nous avons été au cœur de la collectivité pour appuyer des causes et événements importants. En voici des exemples :

LÀ pour l'organisme l'Arc-en-ciel, prévention des dépendances à Beloeil

LÀ pour le Challenge 255 de Baie-du-Febvre

LÀ pour le Marathon des couleurs Promutuel de Bécancour

LÀ pour le Centre Le Havre de Trois-Rivières

LÀ pour le gala des Agristars

LÀ POUR DIRE MERCI

Nous tenons à remercier sincèrement tous nos employés. Ils contribuent, chacun à leur façon et dans leur domaine respectif, au succès d'une entreprise régionale fière de participer à la vie économique et sociale de son milieu.

Nous profitons également de l'occasion pour souligner l'apport de notre réseau de courtiers. Nous sommes choyés de pouvoir compter sur des partenaires d'affaires qui, comme nous, ont à cœur le mieux-être des clients.

Enfin, merci à vous, chers membres-assurés, d'être de plus en plus nombreux chaque année à nous faire confiance. En choisissant Promutuel Assurance, vous investissez dans l'économie locale et, par le fait même, dans les valeurs coopératives qui animent une entreprise mutualiste comme la nôtre. Merci de nous permettre, toujours et plus que jamais, d'être là.



Parrainage de l'école Paradis dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie



Défi 5 km en couleurs au profit de l'organisme l'Arc-en-ciel



Remise d'un don à la Fondation Rêves d'enfants

28 640 \$
remis en dons
et commandites

RAPPORT FINANCIER 2017

Gouvernance POUR LE RESPECT DE NOS VALEURS MUTUALISTES

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour nous assurer d'une structure et d'un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

La gestion du risque fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Il s'agit d'un mode de gestion continu, proactif et dynamique qui nous permet d'évaluer efficacement les risques et de mettre en place des plans d'action pour les réduire.

CONTRÔLES INTERNES, SUPERVISION INDÉPENDANTE ET VÉRIFICATION DES ACTIVITÉS

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment le vérificateur externe.

Enfin, un comité de vérification est formé au sein du conseil d'administration pour s'assurer de la fiabilité et de la présentation adéquate des données financières et non financières.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Sous la responsabilité du comité de déontologie formé au sein du conseil d'administration, la Société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE

Afin de maintenir une gouvernance répondant aux réalités du marché dans lequel nous évoluons, nous procédons à la mise à jour périodique de notre Programme de gouvernance selon les recommandations du comité de gouvernance du Groupe Promutuel.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	4
États financiers	
États consolidés du résultat et résultat étendu	5
État consolidé des variations des capitaux propres	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Bilan consolidé	8
Notes afférentes aux états financiers	10
Glossaire de termes financiers	42

Administrateurs

Les 37 790 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Roger Brouard, président	Saint-Mathieu-de-Belœil
Yvon Hamel, vice-président	Saint-Bonaventure
Michel Benoit**	Baie-du-Febvre
Raymond Bluteau° °°	Trois-Rivières
André Jeannotte°°	Contrecoeur
Raymond Lemaire° °°	Saint-Zéphirin
Bruno Loiselle°	Saint-Marc-sur-Richelieu
Philippe Lupien**	Trois-Rivières
Jean-Louis Richer**	Boucherville

- ** membre du comité de vérification
- ° membre du comité de déontologie
- °° membre du comité de placement

Rapport de la direction

La direction de la société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers consolidés et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la société.

Le comité de vérification est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

L'auditeur est nommé en vertu de la Loi sur les assurances. Il a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la société. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la société au 31 décembre 2017 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



Jean Bussières

Baie-du-Febvre, le 21 février 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Verchères — Les Forges, société mutuelle d'assurance générale

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Promutuel Verchères — Les Forges, société mutuelle d'assurance générale, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, les états consolidés du résultat et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

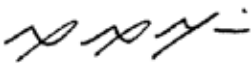
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Promutuel Verchères — Les Forges, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière.

La vice-présidence – Vérification,



Normand Morin, CPA Auditeur, CA, FPAA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 21 février 2018

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Verchères — Les Forges, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan consolidé de Promutuel Verchères — Les Forges, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2017 et sa variation dans l'état consolidé du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Simon Girard, FICA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 21 février 2018

États consolidés du résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT CONSOLIDÉ	2017	2016
REVENUS		
Primes souscrites	52 472 \$	49 426 \$
Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	(1 589)	(965)
Primes brutes gagnées	50 883	48 461
Cession au réassureur	14 788	14 751
Primes nettes gagnées	36 095	33 710
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	34 485	28 501
Recouvrement du réassureur	10 349	6 694
Sinistres nets	24 136	21 807
FRAIS		
Opérations	13 939	13 571
Taxes sur primes	1 771	1 686
Revenus de commissions de réassurance	(3 390)	(3 617)
Total des frais nets	12 320	11 640
RÉSULTAT CONSOLIDÉ D'ASSURANCE	(361)	263
Revenus nets de placement (Note 6)	2 461	1 086
Quote-part du résultat dans une entreprise associée (Note 15)		(3)
Intérêts revenus (dépendances) sur financement des régimes de retraite	(17)	(17)
Autres revenus (Note 7)	30	11
Autres frais (Note 8)	(3 478)	(2 966)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS	(1 365)	(1 626)
Impôts sur le résultat (Note 10)	(251)	(242)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ NET	(1 114) \$	(1 384) \$
RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ		
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(1 114) \$	(1 384) \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	(131)	455
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nettes(nets) des impôts	(347)	(25)
Quote-part dans une entreprise associée des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les		
	(478)	430
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets(nettes) des impôts	(303)	4
Total des autres éléments du résultat étendu	(781)	434
RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ	(1 895) \$	(950) \$

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Réserve pour éventua- lités	Surplus d'apport	Excédents non répartis consolidés	Cumul des autres éléments du résultat étendu consolidé		Total
				Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2015		\$ 10 991	\$ 18 193	\$ 636	\$ (788)	\$ 29 032
Résultat étendu			(1 384)	430	4	(950)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016		\$ 10 991	\$ 16 809	\$ 1 066	\$ (784)	\$ 28 082
Résultat étendu			(1 114)	(478)	(303)	(1 895)
Affectation de réserve	440		(440)			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	440	\$ 10 991	\$ 15 255	\$ 588	\$ (1 087)	\$ 26 187

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017	2016
OPÉRATIONS		
Résultat net consolidé	(1 114) \$	(1 384) \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	193	216
Amortissement des immobilisations incorporelles	3 458	2 864
Pertes (gains) sur placements	(570)	(62)
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	7	
Quote-part du résultat dans une entreprise associée		3
Dépréciation d'actif		69
Frais relatifs aux régimes de retraite	419	364
Impôts différés	(755)	(616)
Revenus capitalisés sur placement	(1 653)	(674)
	(15)	780
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	178	(158)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Débiteurs opérationnels	(1 442)	(869)
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	478	(253)
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	(1 878)	(143)
Provisions	5 652	3 495
Créditeurs opérationnels	206	189
Passifs d'impôts exigibles à payer	497	(216)
Cotisations aux régimes de retraite	(330)	(331)
	3 346	2 494
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(3 484)	(5 716)
Immobilisations corporelles	(83)	(99)
Acquisition d'entreprise déductions faite des trésoreries acquises	(1 428)	
Dispositions		
Placements	4 591	3 056
Immobilisations corporelles	12	
	(392)	(2 759)
FINANCEMENT		
Remboursement de parts sociales	(1)	(10)
	(1)	(10)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 953	(275)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 12)	1 282	1 557
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 12)	4 235 \$	1 282 \$

Bilan consolidé

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIF CONSOLIDÉ	2017	2016
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 235 \$	1 282 \$
Placements (Note 13)	32 909	32 362
Terrain détenu à des fins de placement (Note 16)	189	189
	37 333	33 833
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS		
Revenus courus sur placements	12	26
Primes à recevoir (Note 17)	18 964	17 501
Assureur	17	5
Réassureur	330	43
Promutuel CSP des Rives de Montréal inc.		38
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	80	
Dépôts à valoir		100
Autres débiteurs	25	208
	19 428	17 921
ACTIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	166	644
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Part du réassureur dans les provisions pour :		
Sinistres en voie de règlement (Note 21)	39 810	38 481
Primes non gagnées (Note 22)	6 823	6 555
Frais reportés (Note 18)	2 922	2 638
Actif au titre des régimes de retraite (Note 9)	64	5
Autres	19	22
	49 638	47 701
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 19)	3 149	3 275
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 20)	3 335	5 014
	113 049 \$	108 388 \$

Engagements et éventualités (Note 30)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Roger Brouard, président



Yvon Hamel, vice-président

Bilan consolidé

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PASSIF CONSOLIDÉ	2017	2016
PROVISIONS		
Sinistres en voie de règlement (Note 21)	51 911 \$	47 926 \$
Primes non gagnées (Note 22)	26 265	24 676
Commissions de réassurance non gagnées (Note 23)	1 922	1 844
	80 098	74 446
CRÉDITEURS		
Réassureur	355	635
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	584	302
Frais courus et autres fournisseurs (Note 24)	3 994	3 761
	4 933	4 698
PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	498	
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 9)	957	396
IMPÔTS DIFFÉRÉS (Note 10)	335	724
PARTS SOCIALES (Note 25)	41	42
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		
Surplus d'apport	10 991	10 991
Réserve pour éventualités (Note 27)	440	
Excédents non répartis consolidés	15 255	16 809
Cumul des autres éléments du résultat étendu consolidé (Note 28)	(499)	282
	26 187	28 082
	113 049 \$	108 388 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel Verchères — Les Forges, société mutuelle d'assurance générale (la « société »), constituée en vertu de la Loi sur les assurances du Québec, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège social est situé au 300, route Marie-Victorin, C.P. 70, Baie-du-Febvre, (Québec), J0G 1A0, Canada.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés, à moins d'indications contraires.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de la société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers consolidés de la société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers consolidés sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent :

- actifs financiers disponibles à la vente
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan consolidé est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 21 février 2018.

CONSOLIDATION

La société présente des états financiers consolidés avec sa filiale. Cette filiale est consolidée à partir de la date d'obtention du contrôle. L'acquisition est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les soldes intersociétés ainsi que les produits et les charges liés aux transactions intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leurs caractéristiques et de leur utilisation par la société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Dépôts à terme	Détenus jusqu'à leur échéance
Obligations	Disponibles à la vente
Fonds mutuels et actions ordinaires	Disponibles à la vente
Actions privilégiées	À la juste valeur par le biais du résultat net
Sociétés en commandite	Disponibles à la vente
Fonds de placement	Disponibles à la vente
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie	Disponibles à la vente
Primes à recevoir et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et parts sociales	Autres passifs financiers

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE

La participation dans laquelle la société exerce une influence notable sur les décisions de politiques financières et opérationnelles est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la société détient 20 % et plus des droits de votes de l'entreprise, sauf s'il peut être démontré clairement que ce n'est pas le cas.

RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement

Les montants de réassurance que la société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif afférent.

b) Part du réassureur dans les primes non gagnées

La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

TERRAIN DÉTENU À DES FINS DE PLACEMENT

Le terrain détenu à des fins de placement est comptabilisé au coût historique diminué du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Le terrain n'est pas amorti.

FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés comprennent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Catégorie	Méthode	Taux ou durée
Bâtisse	Dégressif	5 % et 8 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Mobilier-équipement	Dégressif	20 % et 30 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Méthode	Durée
Clientèle	Linéaire	3 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opérations dans l'état des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

PROVISIONS

a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice.

c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

AUTRES PROVISIONS

La société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IMPÔTS

La société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles sont composés des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. Les impôts différés calculés sur une base non actualisée découlent des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôts différés est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur les impôts différés d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrats d'assurance lorsqu'ils comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire du Groupement des assureurs automobiles (GAA). De plus, les assureurs peuvent choisir de céder certains risques au Plan de répartition des risques (PRR), lequel est géré par le GAA. Les risques liés aux contrats d'assurance du GAA et aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont partagés entre les assureurs de dommages en fonction de la part de marché qu'ils occupent et du volume cédé au PRR. La société applique à ces contrats d'assurance les mêmes conventions comptables qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour ses titulaires de contrats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

CONTRAT DE LOCATION

Les contrats visant la location de biens qui n'ont pas pour effet d'exposer la société à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués sont comptabilisés en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés dans les frais d'opérations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La note 34 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le regroupement d'entreprises est comptabilisé selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur à la date d'acquisition. À cette date, les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris sont évalués à leur juste valeur. Les coûts liés aux acquisitions sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés. Le détail concernant le regroupement d'entreprises est présenté à la note 36.

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la note 21, celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la note 9 et celles concernant les regroupements d'entreprises sont présentées à la note 36.

Les états financiers consolidés requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes objectives.

4 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers consolidés de la société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés :

IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ». Celle-ci permet de comptabiliser en une seule norme les produits tirés de tous les contrats avec les clients, à l'exception des contrats d'assurance, des contrats de location, des instruments financiers et de certains échanges non monétaires. Cette nouvelle norme établit un modèle unique en cinq étapes afin de reconnaître les produits. En avril 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 15 afin de clarifier certains requis et de fournir des dispositions transitoires additionnelles. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et doit être appliquée rétrospectivement à certaines exceptions près. L'adoption anticipée est permise. La société n'adoptera pas cette norme de façon anticipée et ne prévoit pas que l'adoption de cette norme aura des incidences importantes.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 intitulée « Instruments financiers ». Cette nouvelle norme exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs. La norme contient également des modifications concernant la comptabilisation des passifs financiers, de la reconnaissance des pertes de crédit attendues ainsi que de la comptabilité de couverture. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront aux états financiers consolidés ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doivent être appliquées rétrospectivement, à certaines exceptions près. L'adoption anticipée est permise.

La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers. Plus de détail sur l'adoption d'IFRS 9 « Instruments financiers » sont fournis sous l'amendement à l'IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

IFRS 16 CONTRATS DE LOCATION

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme, IFRS 16 « Contrats de location ». Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location au bilan selon un modèle unique. Le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront de manière rétrospective ou rétrospective modifiée aux états financiers consolidés ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR (SUITE)

IFRS 4 CONTRATS D'ASSURANCE

En septembre 2016, l'IASB a publié un amendement intitulé « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». Cet amendement offre deux options aux entités qui appliquent la norme IFRS 4 :

- l'approche du report permet une exemption temporaire facultative de l'application de IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, au plus tard, pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 4;
- l'approche par superposition permet aux entités d'appliquer IFRS 9 en ajustant certains des effets de cette norme sur les actifs financiers désignés. Ces actifs financiers désignés sont liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers consolidés ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société a analysé cet amendement et respecte les critères de qualification pour l'approche du report; elle a opté pour cette exemption. Ainsi, la société n'appliquera pas la norme IFRS 9 « Instruments financiers » au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 intitulée « Contrats d'assurance ». Cette nouvelle norme remplace les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Cette norme a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats; établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et de divulgation; définit une approche spécifique pour les contrats de 1 an et moins et définit une méthode globale ainsi qu'une méthode selon les frais variables applicables à tous les contrats d'assurance et de réassurance afin d'évaluer les passifs de contrats d'assurance.

Les dispositions de cette nouvelle norme s'appliqueront de manière rétrospective et, si c'est impraticable, selon l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur aux états financiers consolidés ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise, selon certaines restrictions. La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

5 TOTAL DES REVENUS

	2017	2016
Primes nettes gagnées	36 095 \$	33 710 \$
Revenus de commissions de réassurance	3 390	3 617
Revenus nets de placement	2 461	1 086
Quote-part du résultat dans une entreprise associée		(3)
Autres revenus	30	11
Total des revenus	41 976 \$	38 421 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT

	Exercice terminé le 31 décembre 2017				
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	35 \$	1 \$	235 \$	\$	271 \$
Revenus de financement de primes				33	33
Total des revenus d'intérêts	35	1	235	33	304
Dividendes	57		231		288
Autres revenus attribués			1 376		1 376
Honoraires			(50)		(50)
Frais de placement			(27)		(27)
Total des revenus nets de placement	92	1	1 765	33	1 891
Gains (pertes) sur disposition de placement			476		476
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur placements	94				94
Total des gains (pertes) sur les placements	94		476		570
	186 \$	1 \$	2 241 \$	33 \$	2 461 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2016				
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	31 \$	6 \$	443 \$	37 \$	517 \$
Revenus de financement de primes				135	135
Total des revenus d'intérêts	31	6	443	172	652
Dividendes	58		415		473
Autres revenus attribués			5		5
Honoraires			(9)		(9)
Frais de placement			(97)		(97)
Total des revenus nets de placement	89	6	757	172	1 024
Gains (pertes) sur disposition de placement			35		35
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur placements	27				27
Total des gains (pertes) sur les placements	27		35		62
	116 \$	6 \$	792 \$	172 \$	1 086 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 AUTRES REVENUS

	2017	2016
Revenus de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	30 \$	11 \$
	30 \$	11 \$

8 AUTRES FRAIS

	2017	2016
Frais de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	20 \$	33 \$
Amortissement de clientèle	3 458	2 864
Autres		69
	3 478 \$	2 966 \$

9 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentant des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration du régime et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la nouvelle Loi sur les régimes complémentaires de retraite en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les employeurs doivent effacer tout déficit des régimes sur une période maximale de 15 ans.

La société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2015. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2018.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2017	2016
Au résultat net		
Coût des services courants (employeur)	438 \$	423 \$
Coût des services passés (employeur)	(36)	(76)
Frais d'administration des régimes	29	39
Intérêt net sur financement des régimes	17	17
Charge au résultat net	448	403
Aux autres éléments du résultat étendu		
Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(712)	(265)
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses		
- financières	1 125	298
- autres		(39)
Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu	413	(6)
Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu	861 \$	397 \$
Rapprochement de la capitalisation des régimes		
Actif des régimes		
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	10 528 \$	9 512 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	1 133	660
Cotisations de l'employeur	330	331
Cotisations salariales	293	258
Prestations versées et règlements	(339)	(212)
Transfert de régimes	11	(21)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	11 956 \$	10 528 \$
Obligation au titre des prestations définies		
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	10 919 \$	9 876 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	402	347
Coût financier	438	412
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	1 125	259
Cotisations salariales	293	258
Prestations versées et règlements	(339)	(212)
Transfert de régimes	11	(21)
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	12 849 \$	10 919 \$
Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(893) \$	(391) \$
Présenté aux bilans :		
Actif au titre des régimes de retraite	64 \$	5 \$
Passif au titre des régimes de retraite	(957) \$	(396) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

L'actif des régimes est composé des éléments suivants :

	2017	2016
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	5 735 \$	5 292 \$
Obligations	2 499	1 739
Biens immobiliers	1 375	1 218
Trésorerie	42	57
Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance	2 196	2 141
Autres	109	81
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	11 956 \$	10 528 \$

Le taux de rendement effectif des régimes est de : **10.44 %** 7.41 %

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2017	2016
Taux d'actualisation	3.44 %	3.93 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.06 %	3.05 %

La table de mortalité utilisée en 2017 et 2016 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2017	2016
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(2 116) \$	(1 693) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	624 \$	447 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	2 908 \$	2 283 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(487) \$	(353) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	271 \$	218 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La société estime devoir contribuer pour un montant de 320 \$ (324 \$ en 2016) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 18 ans (18 ans en 2016).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2017	2016
Résultat avant impôts	(1 365) \$	(1 626) \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Impôts selon le taux de base	(366) \$	(437) \$
Augmentation (diminution) des impôts imputables aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	(76)	(3)
Dépenses non déductibles	198	199
Autres	(7)	(1)
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat	(251) \$	(242) \$

La charge d'impôts se détaille comme suit :

Total de la charge (économie) d'impôts au résultat net	(251) \$	(242) \$
Autres éléments du résultat étendu		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(49)	167
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(129)	(9)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(110)	2
Total de la charge (économie) d'impôts aux autres éléments du résultat étendu	(288)	160
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	(539) \$	(82) \$

La charge d'impôts est répartie comme suit :

Impôts exigibles		
Exercice courant	336 \$	478 \$
Ajustement des exercices antérieurs	(10)	54
	326	532
Impôts différés		
Exercice courant	(865)	(614)
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	(539) \$	(82) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (SUITE)

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont composés des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

	Exercice terminé le 31 décembre 2017				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Placements	(15) \$	3 \$	\$	\$	(12) \$
Immobilisations corporelles	(116)	8			(108)
Immobilisations incorporelles	(853)	724		(476)	(605)
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	126	21			147
Actif (passif) des régimes de retraite	105	24	110		239
Autres	29	(25)			4
Total d'impôts différés	(724) \$	755 \$	110 \$	(476) \$	(335) \$
Total du passif d'impôts différés	724 \$				335 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2016				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Placements	(19) \$	4 \$	\$	\$	(15) \$
Immobilisations corporelles	(120)	4			(116)
Immobilisations incorporelles	(1 421)	568			(853)
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	92	34			126
Actif (passif) des régimes de retraite	97	10	(2)		105
Autres	33	(4)			29
Total d'impôts différés	(1 338) \$	616 \$	(2) \$	\$	(724) \$
Total du passif d'impôts différés	1 338 \$				724 \$

11 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2017	2016
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	9 555 \$	9 023 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	193	216
Amortissement des immobilisations incorporelles	3 458	2 864
Dépenses de location		
Loyer	132	138
Équipement	22	23
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	7	

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2017	2016
Trésorerie	4 235 \$	1 282 \$

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2017	2016
Dividendes perçus	288 \$	473 \$
Intérêts perçus	318 \$	686 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	17 \$	17 \$
Taxes sur primes payées	1 702 \$	1 693 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	(528) \$	989 \$

13 PLACEMENTS

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE				
Dépôts à terme	90 \$	90 \$	162 \$	162 \$
DISPONIBLES À LA VENTE				
Obligations	2 425	2 425	2 388	2 388
Titres de participation				
Actions ordinaires	928	928	835	835
Fonds mutuels	47	47	2 772	2 772
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	17 848	17 848		
Fonds de titres de capitaux propres	9 697	9 697		
Fonds de capitalisation	237	237		
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances			13 466	13 466
Fonds de titres de capitaux propres			9 975	9 975
Fonds de placement Promutuel - Autres unités				
Fonds de titres de sociétés affiliées			1 221	1 221
Promutuel Réassurance - Participation au capital	177	177	177	177
Fonds de garantie Promutuel - Participation au capital	225	225	225	225
	31 584	31 584	31 059	31 059
À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET				
Actions privilégiées	1 235	1 235	1 141	1 141
	32 909 \$	32 909 \$	32 362 \$	32 362 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2017			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	2 374 \$	68 \$	17 \$	2 425 \$
Actions ordinaires	743	204	19	928
Fonds mutuels	45	2		47
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	17 886	36	74	17 848
Fonds de titres de capitaux propres	9 090	607		9 697
Fonds de capitalisation	241		4	237
Promutuel Réassurance	177			177
Fonds de garantie Promutuel	225			225
	30 781 \$	917 \$	114 \$	31 584 \$

	2016			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	2 327 \$	75 \$	14 \$	2 388 \$
Actions ordinaires	731	114	10	835
Fonds mutuels	2 798	35	61	2 772
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	13 527	23	84	13 466
Fonds de titres de capitaux propres	8 579	1 640	244	9 975
Fonds de placement Promutuel - Autres unités	1 237		16	1 221
Promutuel Réassurance	177			177
Fonds de garantie Promutuel	225			225
	29 601 \$	1 887 \$	429 \$	31 059 \$

Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

	2017	2016
Classement des pertes de valeur des instruments de capitaux propres		
Moins de 25 % en dessous de la valeur comptable	13 \$	331 \$
Plus de 25 % en dessous de la valeur comptable et ayant moins de 24 mois	10	
Total des pertes non réalisées sur les instruments de capitaux propres	23 \$	331 \$

15 PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE

Le 1^{er} janvier 2017, la société a disposé de la totalité de sa participation avec droit de vote dans Promutuel CSP des Rives de Montréal inc. (participation de 20 % en 2016). Cette société est contrôlée par Promutuel Deux-Montagnes, Promutuel Vallée du St-Laurent, Promutuel Réassurance et Promutuel Vaudreuil-Soulanges. Promutuel CSP des Rives de Montréal inc. exploite un cabinet d'expertise en règlement de sinistres pour ses actionnaires. Cette participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La valeur au bilan est constituée des montants suivants :

	2016
Solde au 1 ^{er} janvier	3 \$
Quote-part du résultat de l'exercice	(3)
Solde	\$

16 TERRAIN DÉTENU À DES FINS DE PLACEMENT

	2017	2016
Terrain au coût	189 \$	189 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 PRIMES À RECEVOIR

	2017	2016
Primes à recevoir		
Agents et courtiers		
Moins de 90 jours	741 \$	752 \$
90 jours et plus	21	
Membres		
Moins de 90 jours	274	324
90 jours et plus	8	19
Primes échelonnées	17 947	16 433
	18 991	17 528
Provision pour mauvaises créances	(27)	(27)
	18 964 \$	17 501 \$

La société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

La mauvaise créance de l'exercice est de 16 \$ (20 \$ en 2016) et est inscrite dans les frais d'opérations.

18 FRAIS REPORTÉS

	2017	2016
Solde au 1 ^{er} janvier	2 638 \$	2 567 \$
Amortissement	(2 638)	(2 567)
Frais reportés de l'exercice	2 922	2 638
Solde	2 922 \$	2 638 \$

19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Coût				
Terrain et bâtisse	4 301 \$	\$	\$	4 301 \$
Améliorations locatives	61			61
Mobilier-équipement	1 032	86	38	1 080
Total du coût	5 394 \$	86 \$	38 \$	5 442 \$
Amortissement cumulé		Amortissement	Cession	
Bâtisse	1 350 \$	99 \$	\$	1 449 \$
Améliorations locatives	29	14		43
Mobilier-équipement	740	80	19	801
Total de l'amortissement cumulé	2 119 \$	193 \$	19 \$	2 293 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	2 951 \$			2 852 \$
Améliorations locatives	32			18
Mobilier-équipement	292			279
Valeur nette comptable	3 275 \$			3 149 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	2016			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Coût				
Terrain et bâtisse	4 301 \$	\$	\$	4 301 \$
Améliorations locatives	60	1		61
Mobilier-équipement	991	41		1 032
Total du coût	5 352 \$	42 \$	\$	5 394 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Bâtisse	1 222 \$	128 \$	\$	1 350 \$
Améliorations locatives	22	7		29
Mobilier-équipement	659	81		740
Total de l'amortissement cumulé	1 903 \$	216 \$	\$	2 119 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	3 079 \$			2 951 \$
Améliorations locatives	38			32
Mobilier-équipement	332			292
Valeur nette comptable	3 449 \$			3 275 \$

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2017			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Coût				
Clientèle	8 594 \$	1 779 \$	\$	10 373 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	3 580 \$	3 458 \$	\$	7 038 \$
Valeur nette comptable	5 014 \$			3 335 \$
	2016			
Coût				
Clientèle	8 594 \$	\$	\$	8 594 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	716 \$	2 864 \$	\$	3 580 \$
Valeur nette comptable	7 878 \$			5 014 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le taux de rendement prévu par la société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2017			
Provision	2 181 \$	1 405 \$	776 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2.3 %	(2 727)	(2 512)	(215)
Provision pour écarts défavorables	4 959	3 991	968
Total de la provision pour sinistres non déclarés	4 413	2 884	1 529
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2017	47 498	36 926	10 572
Provision au 31 décembre 2017	51 911 \$	39 810 \$	12 101 \$

Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2016

Provision	2 158 \$	1 373 \$	785 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2.4 %	(2 783)	(2 596)	(187)
Provision pour écarts défavorables	4 794	3 979	815
Total de la provision pour sinistres non déclarés	4 169	2 756	1 413
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2016	43 757	35 725	8 032
Provision au 31 décembre 2016	47 926 \$	38 481 \$	9 445 \$

L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision au 1er janvier 2016	45 464 \$	38 669 \$	6 795 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2016	29 198	7 779	21 419
Variation de la provision pour les années antérieures à 2016	1 473	1 032	441
Effet de l'actualisation en 2016	(2 170)	(2 117)	(53)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2016	28 501	6 694	21 807
Sinistres versés au cours de l'exercice 2016	(26 039)	(6 882)	(19 157)
Provision au 31 décembre 2016	47 926	38 481	9 445
Sinistres et frais de règlement de l'année 2017	35 388	10 441	24 947
Variation de la provision pour les années antérieures à 2017	(959)	(176)	(783)
Effet de l'actualisation en 2017	56	84	(28)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2017	34 485	10 349	24 136
Sinistres versés au cours de l'exercice 2017	(30 500)	(9 020)	(21 480)
Provision au 31 décembre 2017	51 911 \$	39 810 \$	12 101 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2017, les changements d'hypothèses n'ont eu aucune incidence significative sur la provision pour les sinistres en voie de règlement.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

	Évolution de la provision brute - par année de survenance									
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Provision initiale brute	7 095	5 781	5 512	3 979	2 918	4 535	2 713	3 204	4 353	2 667
Évolution de la provision :										
Après 1 an	6 534	6 826	5 576	3 647	2 943	4 339	2 641	3 811	3 688	2 610
Après 2 ans		6 706	5 162	3 672	2 537	4 216	3 647	4 280	3 630	3 766
Après 3 ans			5 354	3 575	2 573	4 696	3 679	4 897	3 047	3 213
Après 4 ans				3 385	2 839	4 716	3 037	4 917	3 100	16 152
Après 5 ans					2 493	5 779	2 554	4 870	3 144	22 301
Après 6 ans						4 897	2 512	4 852	3 140	28 132
Après 7 ans							2 067	4 640	3 300	27 831
Après 8 ans								4 663	3 055	32 921
Après 9 ans									3 058	31 553
Après 10 ans										32 776
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	8%	-16%	3%	15%	15%	-8%	24%	-46%	30%	-1129%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne d'insuffisance de 110 %.

	Évolution de la provision nette - par année de survenance									
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Provision initiale nette	5 377	3 822	3 732	2 748	2 067	2 269	2 211	2 482	2 898	1 738
Évolution de la provision :										
Après 1 an	5 064	4 249	3 775	2 485	2 165	2 184	2 114	2 691	2 664	1 700
Après 2 ans		4 196	3 505	2 539	1 789	2 106	2 411	2 767	2 553	1 789
Après 3 ans			3 428	2 425	1 855	2 200	2 298	2 658	2 415	1 685
Après 4 ans				2 281	2 124	2 245	2 197	2 524	2 389	1 740
Après 5 ans					1 854	2 141	2 193	2 512	2 349	1 830
Après 6 ans						2 105	2 126	2 519	2 354	1 794
Après 7 ans							2 004	2 499	2 346	1 818
Après 8 ans								2 525	2 362	1 775
Après 9 ans									2 361	1 808
Après 10 ans										1 798
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	6%	-10%	8%	17%	10%	7%	9%	-2%	19%	-3%

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 6 %.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 104 \$ (88 \$ en 2016). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 101 \$ (85 \$ en 2016).

La société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 492 \$ (445 \$ en 2016). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 521 \$ (468 \$ en 2016).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

	31 décembre 2017					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	8 955 \$	971 \$	48 \$	\$	\$	9 974 \$
Responsabilité	3 415	3 119	33 235	19		39 788
Automobiles	2 003	146				2 149
Total	14 373 \$	4 236 \$	33 283 \$	19 \$		51 911 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	4 466 \$	379 \$	24 \$	\$	\$	4 869 \$
Responsabilité	1 324	1 148	32 345	2		34 819
Automobiles	114	8				122
Total	5 904 \$	1 535 \$	32 369 \$	2 \$		39 810 \$
31 décembre 2016						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	5 199 \$	799 \$	74 \$	\$	\$	6 072 \$
Responsabilité	4 904	2 917	32 807	12		40 640
Automobiles	1 134	80				1 214
Total	11 237 \$	3 796 \$	32 881 \$	12 \$		47 926 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	2 049 \$	374 \$	26 \$	\$	\$	2 449 \$
Responsabilité	2 734	1 195	32 034	1		35 964
Automobiles	64	4				68
Total	4 847 \$	1 573 \$	32 060 \$	1 \$		38 481 \$

22 PRIMES NON GAGNÉES

Le rapprochement de la provision pour les primes non gagnées est composé de :

	Primes non gagnées		
	brutes	Part du réassureur	nettes
Solde au 1er janvier 2016	23 711 \$	6 302 \$	17 409 \$
Primes souscrites	49 426	15 004	34 422
Primes gagnées au cours de l'exercice	(48 461)	(14 751)	(33 710)
Primes non gagnées au 31 décembre 2016	24 676 \$	6 555 \$	18 121 \$
Primes souscrites	52 472 \$	15 056 \$	37 416 \$
Primes gagnées au cours de l'exercice	(50 883)	(14 788)	(36 095)
Primes non gagnées au 31 décembre 2017	26 265 \$	6 823 \$	19 442 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2017	2016
Solde au 1 ^{er} janvier	1 844 \$	1 776 \$
Amortissement de l'exercice	(1 844)	(1 776)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	1 922	1 844
Solde	1 922 \$	1 844 \$

24 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

	2017	2016
Membres	69 \$	73 \$
Rémunération et charges sociales	1 236	1 165
Taxes de vente	1 793	1 673
Autres	896	850
Solde	3 994 \$	3 761 \$

25 PARTS SOCIALES

La société est autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2017, la société a 8 161 parts sociales émises (8 431 en 2016).

26 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts privilégiées de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, excepté pour Fonds de garantie Promutuel qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assurances, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum des obligations du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

Catégorie « A », prioritaires aux parts sociales

La société n'a aucune part privilégiée d'émission.

27 RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice 2017, le conseil d'administration de la société a autorisé la constitution d'une réserve pour éventualités concernant les besoins de capitalisation de Fonds de garantie Promutuel. En 2017, la société a affecté un montant de 440 \$ à cette réserve pour éventualités.

28 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2017	2016
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	917 \$	1 887 \$
Pertes non réalisées	(114)	(429)
	803	1 458
Impôts afférents	(215)	(392)
	588	1 066
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(1 481)	(1 068)
Impôts afférents	394	284
	(1 087)	(784)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(499) \$	282 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29 GESTION DU CAPITAL

La société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la société est exposée. Le conseil d'administration de la société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La société est tenue, par la Loi sur les assurances du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire désigné portant sur l'examen dynamique de suffisance de capital, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 180 % (175 % en 2016).

Au 31 décembre 2017, le TCM de la société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2017	2016
Capital disponible	22 753 \$	22 265 \$
Capital requis	7 294	7 102
Excédent du capital disponible sur le capital requis	15 459	15 163
Capital excédentaire au niveau cible de la société	9 624 \$	9 837 \$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	312 %	314 %

30 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

La société loue des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 28 février 2019 et le 31 octobre 2019. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2017	2016
Dépenses de loyer		
Moins d'un an	98 \$	94 \$
Un à cinq ans	31	54
Total	129 \$	148 \$

Elle loue également des équipements dont les baux viennent à échéance entre le 13 mai 2019 et le 31 décembre 2022. Il n'y a pas d'option de renouvellement prévu à l'échéance dans ces contrats.

Les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu de ces contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

	2017	2016
Dépenses de location d'équipement		
Moins d'un an	11 \$	8 \$
Un à cinq ans	22	13
Total	33 \$	21 \$

En 2016, la société s'est engagée à investir la somme de 725 \$ à titre de participation obligatoire dans Promutuel Fonds de capitalisation D S.E.C. Le solde de cet engagement au 31 décembre 2017 est de 485 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

A) Engagements (suite)

Au 30 novembre 2017, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a un déficit accumulé de 9 millions de dollars (déficit de 18 millions de dollars au 30 novembre 2016). En décembre 2017, le conseil d'administration de Groupe Promutuel Fédération a autorisé une cotisation spéciale d'un montant de 1,8 million de dollars pour l'ensemble des sociétés mutuelles pour l'année 2017 afin de réduire le déficit. Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a le pouvoir, selon la Loi sur les assurances du Québec, de procéder à des cotisations générales ou spéciales des sociétés mutuelles membres pour rembourser ce déficit. Les primes souscrites de la société représentent 6 % des primes souscrites de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

B) Éventualités

La société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la société est d'avis que la société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

31 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT

PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la société est la suivante :

	2017	2016
Cession de prime au réassureur	(14 788) \$	(14 751) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	10 349	6 694
Commissions de réassurance	3 390	3 617
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	(1 049) \$	(4 440) \$

32 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les produits de la société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2017	2016
Primes directes souscrites		
Automobiles	17 804 \$	16 494 \$
Biens et responsabilité	34 668	32 932
Total des primes souscrites	52 472 \$	49 426 \$

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

	2017	2016
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	15 748 \$	14 503 \$
Biens et responsabilité	20 347	19 207
Total des primes nettes gagnées	36 095 \$	33 710 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

Taux bruts	2017			2016		
	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts
Primes directes						
Automobiles	68 %	-	-	62 %	-	-
Biens et responsabilité	68 %	-	-	57 %	-	-
Total	68 %	31 %	99 %	59 %	31 %	90 %

Taux nets	2017			2016		
	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets
Primes directes						
Automobiles	70 %	-	-	65 %	-	-
Biens et responsabilité	64 %	-	-	64 %	-	-
Total	67 %	34 %	101 %	65 %	34 %	99 %

Au 31 décembre 2017, la société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

	Exercice terminé le 31 décembre 2017		
	avant impôts	impôts	net
Diminution du résultat			
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	787 \$	211 \$	576 \$
Biens et responsabilité	1018	273	745
Total	1805 \$	484 \$	1321 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	361 \$	97 \$	264 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2016		
	avant impôts	impôts	net
Diminution du résultat			
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	725 \$	195 \$	530 \$
Biens et responsabilité	961	259	702
Total	1686 \$	454 \$	1232 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	337 \$	91 \$	246 \$

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la société.

34 GESTION DES RISQUES

La politique de placement de la société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la société.

A) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Certains actifs financiers, comme les actions, ne portent pas intérêt. De ce fait, la société est peu exposée à ces instruments financiers au risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 GESTION DES RISQUES (SUITE)

A) Risque de taux d'intérêt (suite)

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2017, la société estime qu'une fluctuation de plus ou moins 1 % serait considérée comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés financiers. Elle estime qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la société :

	2017	2016
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	172 \$	151 \$
Autres éléments du résultat étendu	(669)	(746)
Avoir des membres	(497) \$	(595) \$

Une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait l'effet inverse sur le résultat étendu de la société.

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements, sauf ceux n'ayant pas d'échéance spécifique, s'établissent ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2017					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Placements						
Dépôts à terme	90 \$	\$	\$	\$	\$	90 \$
Obligations	173	620	858	427	347	2 425
	263 \$	620 \$	858 \$	427 \$	347 \$	2 515 \$
Total (en pourcentage)	10 %	25 %	34 %	17 %	14 %	100 %
Taux d'intérêt effectif	1.79 %	2.24 %	2.51 %	2.61 %	3.16 %	2.50 %
	Échéancier au 31 décembre 2016					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Placements						
Dépôts à terme	162 \$	\$	\$	\$	\$	162 \$
Obligations	160	705	619	544	360	2 388
	322 \$	705 \$	619 \$	544 \$	360 \$	2 550 \$
Total (en pourcentage)	13 %	28 %	24 %	21 %	14 %	100 %
Taux d'intérêt effectif	1.31 %	1.86 %	2.27 %	2.63 %	3.26 %	2.25 %

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la société sont effectuées en totalité en devises canadiennes à l'exception de 1 698 \$ (2 766 \$ en 2016) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2017, la société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien engendrerait une diminution de 124 \$ (202 \$ en 2016) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

La société est d'avis qu'un taux de 10 %, basé sur la volatilité moyenne par rapport aux devises étrangères de la dernière année, représente une variation éventuelle raisonnable du risque de taux de change.

C) Autre risque de marché

Un autre risque de marché est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de taux de change. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2017, la société estime qu'une hausse de 10 % des marchés boursiers augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 868 \$ (1 000 \$ en 2016). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Un changement de 10 % est considéré comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés boursiers.

D) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la société conserve des liquidités et une partie de ses placements sous forme de titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la société s'établit ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2017					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	14 373 \$	4 236 \$	33 283 \$	19 \$		\$ 51 911 \$
Primes non gagnées	26 265					26 265
Commissions de réassurance non gagnées	1 922					1 922
Créditeurs	4 933					4 933
Parts sociales	41					41
TOTAL	47 534 \$	4 236 \$	33 283 \$	19 \$		\$ 85 072 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 GESTION DES RISQUES (SUITE)

	Échéancier au 31 décembre 2016					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	11 237 \$	3 796 \$	32 881 \$	12 \$		47 926 \$
Primes non gagnées	24 676					24 676
Commissions de réassurance non gagnées	1 844					1 844
Créditeurs	4 698					4 698
Parts sociales	42					42
TOTAL	42 497 \$	3 796 \$	32 881 \$	12 \$		79 186 \$

E) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la société. Les politiques de placement et de financement de primes de la société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la société.

Au 31 décembre 2017, aucun actif financier ne représente 10 % et plus du total des placements de la société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2017	2016
Cote de crédit		
AAA	1 021 \$	1 244 \$
AA	9 812	8 712
A	4 273	3 220
BBB	3 287	2 144
Inférieure à BBB		14
R-1	204	498
Non noté	1 826	1 386
Total	20 423 \$	17 218 \$

Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :

Cote de crédit	2017	2016
P1	162 \$	202 \$
P2	2 978	2 394
P3	689	689
Autre	232	1 082
Total	4 061 \$	4 367 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 GESTION DES RISQUES (SUITE)

F) Risque de tarification

Le risque lié à la tarification est le risque selon lequel un prix établi est insuffisant pour assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres.

La société gère ce risque au moyen d'analyses régulières de sa tarification comparée à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

G) Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque résultant de la sélection des risques et de la gestion des clauses des contrats d'assurance. La société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la société sont atteintes, la société cède le risque excédentaire à son réassureur.

H) Risque de réassurance

La société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la société est sujette à une rétention nette de 380 \$ (356 \$ en 2016) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 240 000 \$ (230 000 \$ en 2016) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

I) Risque d'évaluation de la juste valeur

La société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

	2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 235 \$	\$	\$	4 235 \$
Placements disponibles à la vente	1 074	29 871	639	31 584
Placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	1 235			1 235
	6 544 \$	29 871 \$	639 \$	37 054 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 GESTION DES RISQUES (SUITE)

	2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 282 \$	\$	\$	1 282 \$
Placements disponibles à la vente	3 705	25 731	1 623	31 059
Placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	1 141			1 141
	6 128 \$	25 731 \$	1 623 \$	33 482 \$
Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :			2017	2016
Solde au début de l'exercice			1 623 \$	1 775 \$
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :				
Résultat net			(15)	(32)
Autres éléments du résultat étendu			12	40
Acquisitions			241	350
Dispositions			(1 222)	(510)
Solde au 31 décembre			639 \$	1 623 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016.

J) Évaluation à la juste valeur

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.
- Les obligations, les sociétés en commandite et le Fonds de placement Promutuel sont évalués avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- Les actions et les fonds mutuels sont évalués selon le cours du marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La juste valeur de la trésorerie, les primes à recevoir et autres débiteurs et les créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

La société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel. Depuis le 1^{er} juin 2017, la société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements. Avant le 1^{er} juin 2017, par le biais de Fonds de placement Promutuel, la société détenait une participation dans Fonds de capitalisation Promutuel et dans des fonds communs de placement de titres de créances et de capitaux propres. Les sociétés en commandite sont :

- Promutuel Fonds d'obligations 2A S.E.C.
- Promutuel Fonds d'actions 3A S.E.C.
- Promutuel Fonds d'actions privilégiées 4A S.E.C.
- Promutuel Fonds d'actions mondiales 8A S.E.C.
- Promutuel Fonds d'obligations court terme 10A S.E.C.
- Promutuel Fonds d'obligations corporatives 11A S.E.C.
- Promutuel Fonds de capitalisation D S.E.C.

Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance. La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la note 9.

Les autres transactions entre les parties liées, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

	2017	2016
Indemnités et frais inhérents	368 \$	303 \$
Frais d'opérations	4 108	3 667
Frais de placement	36	68
Revenus de placement	1 882	616

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

Au 31 décembre 2017	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Avantages à court terme	29 \$	730 \$	759 \$
Indemnités de fin de contrat		68	68
Total de la rémunération au 31 décembre 2017	29 \$	798 \$	827 \$

Au 31 décembre 2016	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Avantages à court terme	38 \$	724 \$	762 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		99	99
Total de la rémunération au 31 décembre 2016	38 \$	823 \$	861 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

36 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 1^{er} janvier 2017, Promutuel Verchères Les Forges, société mutuelle d'assurance générale, a procédé à l'acquisition de Assurances Richard et Associés Inc., courtier en assurance de dommages. Les résultats de cette société sont inclus dans les états financiers à partir du 1er janvier 2017.

La société a déterminé au 1^{er} janvier 2017, la juste valeur des actifs nets transférés. Elle a procédé à la réévaluation des impôts différés sur ses actifs nets transférés. L'excédent du prix d'acquisition sur les actifs nets identifiables assumés lors de l'acquisition est inscrit comme goodwill.

Les montants comptabilisés à la date du regroupement sont les suivants :

Juste valeur des actifs nets

Trésorerie	58 \$
Placements	87
Débiteurs	60
Autres actifs	5
Immobilisations corporelles	3
Immobilisations incorporelles	1 779
Créditeurs	(29)
Passifs d'impôts exigibles	(1)
Impôts différés afférents	(476)
Total des actifs nets identifiables	1 486

Prix d'acquisition	1 486 \$
---------------------------	-----------------

Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

CÉDER Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

CESSION AU RÉASSUREUR Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

COÛT DES SINISTRES

i) **Indemnités et frais inhérents (bruts)** Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.

ii) **Recouvrement du réassureur** En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FRAIS D'OPÉRATION Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la société, émis en conformité avec le règlement autorisant l'émission de parts privilégiées de la société.

PRIMES BRUTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

PRIMES NETTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société, car advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

PRIMES SOUSCRITES En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur, plus la réassurance acceptée.

RÉASSUREUR Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

RÉSULTAT D'ASSURANCE Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé « résultat technique ». Il s'agit des primes (-) les frais liés aux sinistres engagés (-) les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis, mais non déclarés, découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

TAXE SUR PRIMES D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM) Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.

